Certificat en vertu de l'article 35, paragraphe 1, du réglement (ue) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques.

CERTIFICAT DE CONFORMITE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE

I.1-Numéro du document : N°FR-BIO-15/2022/A03M1912/1

I.2-Opérateur

I.3-Nom et adresse de l'opérateur

PRODUCTIO
Rue météore - Expobat
25440 MISEREY SALINES

1.4-Nom, adresse et numéro de code de l'autorité/organisme de contrôle :
Bureau Alpe

ALPES CONTRÔLES

Bureau Alpes Contrôles 3 Bis Impasse des Prairies ANNECY LE VIEUX 74940 ANNECY

Agréé par l'INAO sous le numéro FR-BIO-15

I.5-Activité :

☑ Distribution/mise sur le marché

I.6- Catégories de produits

Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine

Méthode de production :

☑ production biologique, sauf durant la période de conversion

☑ production biologique avec une production non biologique

II.1 Répertoire des produits

Produits distribués :

Plants de poireaux, plants de pomme de terre, plants de patate douce Racines d'endives

Griffes d'asperge

semences: AIL, AUBERGINE, BASILIC, BLEUET, BOURRACHE, CAPUCINE, CAROTTE, CHOU KALE, CIBOULETTE, CONCOMBRE, COQUELICOT des Champs, CORIANDRE, COSMOS, COURGETTE, ECHALOTE, EPINARD, HARICOT, LAITUE, MÂCHE, MAIS Doux, MELON, MESCLUN, OIGNON, PERSIL, POTIMARRON, RADIS, ROQUETTE, SOUCI, TOMATE

Plants de fruits rouges : cassissiers, fraisiers, framboisiers, groseilliers,

muriers, myrtilliers

Plants de fruitiers : Kiwi, kiwai, Rhubarbe, pomme, poire, prune, abricot,

pêche, baie de Goji

Plants de fruitiers : Cerisier

Bulbes de safran

Biologique

Biologique

Biologique

Biologique

Biologique

Biologique

Biologique Biologique

Le présent document a été délivré sur la base de l'article35, paragraphe 1, du règlement (CE) n°848/2018, et le cas échéant du cahier des charges français homologué. L'opérateur a soumis ses activités au contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités, conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et défini par la circulaire afférente de l'INAO.

« seule la version électronique disponible au lien suivant : https://certification-bio.fr/certificats/ fait foi. »

I.7-Date et lieu

Le 30/03/2022, ANNECY

Directeur Général Arnaud BUSQUET I.8-Certificat valable

Du 29/03/2022 Au 31/03/2023

II.8-Accréditation



Liste des sites et portée disponibles sur www.cofrac.fr https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf

CERT R4/Version 20220321

Certificat en vertu de l'article 35, paragraphe 1, du réglement (ue) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques.

CERTIFICAT DE CONFORMITE **EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

I.2-Opérateur

I.1-Numéro du document : N°FR-BIO-15/2022/A03M1912/1

I.4-Nom, adresse et numéro de code de l'autorité/organisme de contrôle :

PRODUCTIO Rue météore - Expobat 25440 MISEREY SALINES

I.3-Nom et adresse de l'opérateur :

*A*LPES **CONTRÔLES**

Bureau Alpes Contrôles 3 Bis Impasse des Prairies ANNECY LE VIEUX **74940 ANNECY**

Agréé par l'INAO sous le numéro FR-BIO-15

Semences d'Oignons, échalotes

Ail semences

Biologique Biologique Bulbes de fleurs Biologique

Le présent document a été délivré sur la base de l'article35, paragraphe 1, du règlement (CE) n°848/2018, et le cas échéant du cahier des charges français homologué. L'opérateur a soumis ses activités au contrôle et respecte les exigences établies aux règlements précités, conformément au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat et défini par la circulaire afférente de l'INAO.

« seule la version électronique disponible au lien suivant : https://certification-bio.fr/certificats/ fait foi. »

Le 30/03/2022, ANNECY

Directeur Général Arnaud BUSQUET

Du 29/03/2022 Au 31/03/2023

II.8-Accréditation



Liste des sites et portée disponibles sur www.cofrac.fi https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0539.pdf

CERT R4/Version 20220321